

Privation structurelle et déni du potentiel humain: Une revendication éthique, sociale et juridique contre l'État colombien

Auteur: Teófilo Cuesta-Borja

Résumé

Cet article analyse, sous une perspective multidisciplinaire, les implications structurelles de la pauvreté infantile et sa relation avec le développement du potentiel humain. Il s'appuie sur un cas hypothétique dans le contexte colombien: un enfant doté de hautes capacités cognitives innées, qui, en raison d'une extrême privation pendant son enfance, échoue à devenir un scientifique de renommée mondiale. En mobilisant l'approche des capacités humaines, les neurosciences du développement, le droit constitutionnel colombien, ainsi que la pensée philosophique et politique contemporaine, l'article explore la responsabilité de l'État et de la société dans ce destin interrompu. Enfin, il envisage la possibilité d'une action en justice pour omission systématique de l'État et réfléchit aux implications éthiques et réparatrices de la reconnaissance de ce type de préjudice structurel.

Mots-clés: inégalités structurelles, neurodéveloppement et pauvreté, violence structurelle, développement de la petite enfance, réparation structurelle, droits fondamentaux, justice infantile.

1. Présentation

Imaginons un instant un enfant né au fin fond des Caraïbes colombiennes, ou peut-être dans une communauté rurale du Chocó, dans la jungle humide du Putumayo, ou sur les collines invisibles d'Urabá. Son nom est inconnu dans les médias, son visage dans le discours officiel. Il vit dans une maison de fortune, sans eau courante ni assainissement, entouré de précarité, de faim et du silence institutionnel. Sa mère, victime d'un déplacement forcé, survit grâce au travail informel; son père est une absence indéfinie, comme tant d'autres en marge de la nation. Pourtant, cet enfant,

dans son monde de privation, possède une lucidité extraordinaire. Ses premiers dessins témoignent d'une perception spatiale prodigieuse ; il résout des structures logiques sans avoir appris à lire ; il observe les étoiles depuis son jardin en terre battue et pose des questions auxquelles ses professeurs ne peuvent répondre.

Cependant, rien de tout cela ne suffira. Cet enfant ne deviendra pas un scientifique, n'inventera pas de formules pour sauver des vies, ni ne contribuera à résoudre les grands défis du XXI^e siècle. Les conditions qui l'entourent, de la faim au manque d'accès aux soins et à la stimulation précoce, en passant par une éducation déconnectée de sa réalité, anéantiront ce potentiel comme une étincelle sous la pluie. Personne ne sera jugé pour cela. Les gros titres ne pleureront pas sa perte. Personne ne parlera du scientifique que la Colombie n'a jamais connu, car la pauvreté structurelle l'en a empêché. Pourtant, une tragédie silencieuse menace profondément notre éthique collective, notre architecture juridique et la légitimité même de l'État de droit.

Cet essai s'ouvre sur une question aussi dérangeante que puissante : une société peut-elle être tenue responsable de ce qui l'empêche d'exister ? L'État colombien peut-il être poursuivi en justice pour ne pas avoir créé les conditions minimales nécessaires au plein épanouissement d'un enfant doté de capacités extraordinaires ? Et plus encore : est-il possible d'envisager une forme de réparation pour ces avenir brisés, non par hasard, mais par des structures persistantes d'exclusion, de violence et d'abandon ?

Ces questions ne sont pas simplement philosophiques ou hypothétiques. Elles sont profondément politiques, éthiques et juridiques. Elles nous ramènent au cœur même du pacte républicain : la promesse d'égalité, de dignité et d'accès à des opportunités réelles, et pas seulement formelles. Elles nous obligent à regarder au-delà de la fragmentation de l'aide sociale et à interroger la manière dont l'inégalité se reproduit comme une machine invisible, limitant la vie dès ses origines, façonnant les destins avant même qu'ils ne puissent être imaginés.

Tout au long de cet essai, nous défendrons l'idée que la privation structurelle durant l'enfance constitue non seulement un échec social, mais aussi un préjudice illégal

imputable à l'État, car celui-ci manque à son devoir constitutionnel de garantir les conditions fondamentales d'une existence digne. À cette fin, diverses perspectives disciplinaires seront articulées : l'approche des capacités humaines d'Amartya Sen et de Martha Nussbaum, les neurosciences du développement de l'enfant, les cadres constitutionnel et jurisprudentiel colombiens relatifs aux droits de l'enfant, et une réflexion éthique fondée sur la justice structurelle.

Du point de vue des capacités, la pauvreté sera comprise comme une privation de libertés réelles d'être et de faire, ces choses qu'une personne a des raisons de valoriser, ce qui redéfinit la conception traditionnelle des inégalités au-delà du revenu. Du point de vue des neurosciences, nous démontrerons comment les conditions matérielles et émotionnelles de l'enfance ont des effets déterminants sur l'architecture cérébrale et le développement cognitif, annulant littéralement la possibilité de développer certains talents dans des contextes de privation. D'un point de vue constitutionnel, on soutiendra que le non-respect systématique des droits fondamentaux des enfants constitue une omission de l'État, lourde de conséquences juridiques. D'un point de vue éthique critique, on soutiendra que le véritable visage de la violence structurelle ne réside pas toujours dans ce qui se produit, mais dans ce qui est empêché : le potentiel humain qui ne s'épanouit pas, les vies qui ne s'épanouissent pas, les intelligences qui ne sont ni reconnues ni cultivées.

Le cas de l'enfant qui a échoué à devenir scientifique, en raison de la pauvreté, n'est ni un accident ni une métaphore. C'est une figure réelle, représentative de millions de vies conditionnées par des structures historiques d'exclusion. Dans son impossibilité réside une forme de violence qui, parce qu'invisible, s'est naturalisée. Une violence qui ne frappe pas avec des armes ni ne crie aux informations, mais qui façonne des enfances entières, des choix de vie et des trajectoires tronquées. Une violence qui, comme le dirait Johan Galtung (1969), est structurelle ; elle tue lentement, par omission.

La thèse est claire : le déni du développement du potentiel humain pendant l'enfance, lorsqu'il survient en raison de conditions structurelles prévisibles et

évitables, constitue un préjudice éthique, social et juridique, dont l'État doit être tenu responsable. Mais il est également avancé que cette responsabilité ne peut pas être épuisée par des procédures judiciaires, mais exige plutôt une révision profonde de nos priorités politiques, du sens du public, de la relation entre justice et soins, et de la manière dont nous concevons l'enfance, non pas comme un « avenir » abstrait, mais comme des sujets pleins de dignité et de droits dans le présent.

Cet essai est donc aussi une invitation à imaginer un autre horizon. À construire un pays où aucun enfant ne soit contraint de renoncer à ce qui aurait pu être. Un pays où la vie ne dépend pas du hasard du territoire, du nom de famille ou du niveau de revenu, mais d'un engagement radical en faveur de l'équité. Une Colombie qui reconnaît que dans chaque enfance marginalisée, non seulement un individu est en danger, mais un projet national est en voie de disparition.

2. Inégalité structurelle et capacités tronquées : une lecture à partir de Sen et Nussbaum

Amartya Sen (1999) a développé l'approche des capacités comme une alternative aux conceptions économistes du développement. Selon lui, ce qui importe n'est pas combien une personne possède, mais ce qu'elle est capable de faire et d'être. La pauvreté, par conséquent, n'est pas uniquement une privation matérielle, mais une privation de libertés réelles de mener la vie que l'on a des raisons de valoriser.

«La pauvreté doit être vue comme une privation de capacités de base plutôt qu'un simple manque de revenu» (Sen, 1999, p. 87).

Martha Nussbaum (2006) complète cette approche du point de vue de la justice, en proposant une liste de capacités fondamentales que chaque État doit garantir à ses citoyens pour leur permettre de vivre dignement. Ces capacités incluent: la vie, la santé corporelle, l'intégrité physique, les sens et l'imagination, la pensée, le jeu et le contrôle sur son environnement.

Dans le cas étudié, l'enfant n'a pas bénéficié des conditions nécessaires au développement de ses capacités fondamentales. La pauvreté structurelle l'a privé

de santé, de nutrition adéquate, d'une éducation significative et de stimulations pour développer sa pensée critique. Du point de vue des capacités, cela représente une injustice radicale: il ne s'agit pas seulement d'un bien matériel refusé, mais de la possibilité même de devenir la personne qu'il aurait pu être.

3. Neurodéveloppement, nutrition et stimulation : la science d'un potentiel interrompu

Les recherches en neurosciences du développement ont démontré de manière concluante que les mille premiers jours de vie sont décisifs pour le développement du cerveau humain. La malnutrition, le stress toxique et l'absence de stimulation cognitive provoquent des dommages irréversibles aux connexions neuronales.

Selon Shonkoff et al. (2012):

«Les expériences précoces négatives, telles que la pauvreté extrême, la faim ou la négligence, modifient l'architecture cérébrale et affectent la santé ainsi que la capacité d'apprentissage tout au long de la vie» (p. 2254).

L'UNICEF (2017), avertit que plus de 200 millions d'enfants dans le monde risquent de ne pas atteindre leur potentiel à cause du manque de soins, de nutrition et de possibilités d'apprentissage. Cette situation prouve que le cas de cet enfant n'est pas anecdotique, mais représentatif d'une réalité massive : des millions d'enfances sont interrompues par des omissions structurelles.

La science confirme que ces omissions ne limitent pas uniquement le présent ; elles modèlent aussi les trajectoires de vie. Le potentiel intellectuel et émotionnel d'un enfant dépend de conditions concrètes – biologiques, affectives, éducatives – qui, lorsqu'elles font défaut, ferment la porte à des avenir possibles avant même qu'ils ne soient rêvés.

4. Responsabilité de l'État et omission structurelle : fondements juridiques en Colombie

La Constitution colombienne de 1991 est catégorique: les droits des enfants prévalent sur ceux des autres (article 44). Ces droits incluent la vie, la santé, une

nutrition équilibrée, l'éducation, un logement digne et les loisirs. L'État, la famille et la société partagent la responsabilité de leur protection.

Dans l'arrêt T-025 de 2004, la Cour constitutionnelle a déclaré l'inconstitutionnalité du déplacement forcé, reconnaissant l'existence de violations massives et systématiques des droits fondamentaux. Dans l'arrêt T-760 de 2008, le droit à la santé a été reconnu comme un droit fondamental justiciable.

L'article 90 de la Constitution établit:

«L'État est responsable financièrement des dommages illégaux qui lui sont imputables, causés par l'action ou l'omission des autorités publiques.»

Ce cadre permet de soutenir une action en justice au nom de la victime, en argumentant que l'omission systématique de l'État à garantir les droits essentiels durant l'enfance constitue un dommage juridiquement répréhensible. La jurisprudence colombienne a évolué vers la reconnaissance de formes de responsabilité fondées sur l'inaction de l'État, ce qui ouvre la voie à un contentieux structurel. Ce type de contentieux ne vise pas un acte isolé, mais bien la persistance de l'indifférence institutionnelle face à des injustices constantes.

5. Justice transitionnelle et réparation : peut-on compenser un potentiel nié ?

Même si le système juridique ne peut pas restituer un potentiel perdu, il peut reconnaître l'injustice et ouvrir des voies de réparation symbolique, matérielle et structurelle. La Commission interaméricaine des droits de l'homme (2016) a réaffirmé le devoir de l'État de garantir une égalité substantielle et des conditions structurelles permettant une vie digne.

Boaventura de Sousa Santos (2009) propose une « épistémologie des absences » pour reconnaître ce qui n'a pas pu exister à cause de la violence structurelle. Le scientifique que cet enfant n'a pas pu devenir fait partie de ces absences, révélatrices d'une violence épistémique du système. Ce qui aurait pu être – et n'a pas été – est en soi un fait socialement signifiant.

La réparation, dans ce cas, ne signifie pas seulement indemniser, mais transformer les conditions qui continuent à nier l'émergence de nouveaux talents. Cela implique de construire une politique publique intégrale: des investissements prioritaires dans la petite enfance, une éducation rurale de qualité, un accès équitable à la santé, à l'assainissement et à la technologie, ainsi que des politiques redistributives fondées sur la justice territoriale.

Réparer, c'est aussi reconnaître que le potentiel perdu ne relève pas du hasard, mais de l'abandon structurel. Il s'agit de réparer une dette historique envers des millions d'enfances empêchées d'éclore.

6. Implications éthiques et politiques : entre potentiel perdu et dette sociale

Emmanuel Levinas (1991), affirme que l'éthique naît du visage de l'autre qui nous interpelle. L'enfance exclue est ce visage silencieux qui exige une réponse : pas une compassion momentanée, mais une responsabilité durable. C'est là que surgit la véritable interpellation éthique.

Johan Galtung (1969) appelait «violence structurelle» cette forme de violence qui empêche les êtres humains de développer pleinement leurs capacités, même en l'absence d'agresseur identifiable. Elle ne frappe pas avec des armes ni ne fait les gros titres, mais agit en silence, depuis les structures mêmes de la société.

Le déni du potentiel humain est une forme quotidienne, systémique et silencieuse de violence. Il ne s'agit pas simplement d'un échec moral ou d'un déficit de politiques publiques; c'est une dette sociale profonde, enracinée dans les inégalités historiques, dans le mépris territorial, dans le racisme et le classisme normalisés.

Faire face à cette dette implique plus que la reconnaissance. Cela requiert une transformation des cadres de valeurs, des politiques de soin, et une justice distributive fondée sur l'équité radicale. Il s'agit de repenser l'enfance non comme promesse abstraite d'un futur vague, mais comme présence vivante, active, digne et créative dans le présent.

Revendiquer le droit de s'épanouir, d'être, d'imaginer et de construire est une forme de résistance éthique. Il ne s'agit pas seulement de protéger la vie biologique, mais de garantir les conditions pour que cette vie puisse se déployer dans toute sa richesse humaine.

7. Conclusions

Le cas hypothétique d'un enfant qui n'a pas pu devenir scientifique en raison de la pauvreté structurelle n'est pas une fiction isolée ; il représente des millions d'enfants dont la trajectoire est déterminée dès la naissance par des structures d'exclusion et d'abandon. Il incarne une tragédie invisible qui interroge en profondeur notre éthique collective, nos institutions, et la légitimité même de l'État social.

En mobilisant l'approche des capacités, les neurosciences, le droit constitutionnel et la philosophie politique, cet essai a défendu l'idée que l'État doit être tenu responsable, à la fois éthiquement et juridiquement, des conditions qui nient le développement du potentiel humain dès l'enfance. Mais au-delà du cadre juridique, il appelle à une révision profonde de nos priorités politiques, du sens du bien commun, et de la manière dont nous concevons l'enfance et la justice intergénérationnelle.

Réparer, ce n'est pas seulement compenser, c'est transformer. C'est reconnaître que la pauvreté n'est pas une fatalité, mais une injustice institutionnalisée. C'est comprendre que dans chaque enfance marginalisée se joue non seulement le destin d'un individu, mais aussi celui d'un projet national.

La Colombie, en tant que société, est appelée à répondre non seulement de ce qu'elle a fait, mais aussi de ce qu'elle a omis. Elle doit rendre des comptes pour les avenirs qu'elle a empêchés d'exister, pour les intelligences qu'elle n'a pas su protéger, pour les existences qu'elle n'a pas su accueillir.

8. Références

- Galtung, J. (1969). Violence, Peace, and Peace Research. *Journal of Peace Research*, 6(3), 167–191.
- Levinas, E. (1991). *Ética e infinito*. Madrid: Ediciones Cátedra.
- Nussbaum, M. (2006). *Frontiers of justice: Disability, nationality, species membership*. Harvard University Press.
- Santos, B. de S. (2009). *Una epistemología del sur: La reinención del conocimiento y la emancipación social*. Siglo XXI.
- Sen, A. (1999). *Development as Freedom*. Oxford University Press.
- Shonkoff, J. P., Boyce, W. T., & McEwen, B. S. (2012). Neuroscience, Molecular Biology, and the Childhood Roots of Health Disparities. *JAMA*, 301(21), 2252–2259.
- UNICEF. (2017). *Early Moments Matter for Every Child*. New York: United Nations Children's Fund.
- Corte Constitucional de Colombia. (2004). Sentencia T-025/04.
- Corte Constitucional de Colombia. (2008). Sentencia T-760/08.
- Comisión Interamericana de Derechos Humanos. (2016). *Pobreza y derechos humanos*.